Allemagne : les hommes de 17 à 45 ans doivent désormais obtenir une autorisation de l'armée pour un séjour à l'étranger supérieur à 3 mois

04/04/2026 à 19h46



Une autorisation de l'armée pour séjourner à l'étranger ? L'article d'une loi allemande sur le service militaire indique que les hommes « *doivent obtenir une autorisation du centre de recrutement* » de l'armée, s'ils quittent le pays pendant plus de trois mois.

Cette réglementation a suscité une vie polémique en Allemagne. Les conséquences pour ceux qui ne demanderaient pas l'autorisation sont pour l'heure inconnues. Entrée en vigueur le 1er janvier 2026, cette loi sur le service militaire vise à augmenter les effectifs de l'armée allemande, en passant le nombre de militaires actifs de 180 000 à 270 000, d'ici 2035.

Le Parisien